

Ce cahier des charges s'applique à l'ensemble des étapes du Trophée U14 de la Haute Garonne 2023

Etapes : Dates et lieu

- Etape** du Golf Club de Toulouse le 11 Mars
- Etape** du Golf de Seilh le 25 mars
- Etape** du Golf de la Ramée le 7 Mai
- Etape** du Golf de Salies du Salat le 11 Juin
- Etape** du Golf d'Estolosa le 3 Septembre
- Etape** du Golf de Garonne le 1^{er} Octobre - Finale

1. LE COMITE DEPARTEMENTAL (représenté par la Ligue)

Le Comité Départemental est responsable de l'attribution d'une étape sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Trophée U14 de la Haute Garonne 2023.

Il produira le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Il gèrera les inscriptions à chaque épreuve par la mise en place d'une inscription en ligne et communiquera la liste des joueurs retenus au moins 3 jours avant l'épreuve.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 9 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent.

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en oeuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié et membre AS d'un club de la Haute Garonne
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les épreuves antérieures
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Pour le 1^{er} trimestre 2023 : aucun changement par rapport aux réglementations 2022.
- A partir du 2^e trimestre 2023 : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

4. ENCADREMENT

Le Comité Départemental peut mettre à disposition du Comité de l'épreuve un arbitre de Ligue sur demande.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 1 ou 3 personnes dont au minimum la personne en charge de l'Administration du Tournoi au sein du club.

Cette personne devra être désignée par le Directeur du club ou le Président de l'Association Sportive qui reçoit la compétition.

Les frais des membres du comité de l'épreuve (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voitures : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voitures pour que chaque membre du comité de l'épreuve en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Il n'est pas prévu de journée d'entraînement.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

L'épreuve doit se dérouler sur 9 trous en formule Score Maximum limité à 9 (Si à la fin du 8e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de score.).

L'épreuve doit respecter les quotas établis ci-après.

Inscription :

La date limite d'inscription est fixée au dernier lundi avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 3 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit réserver lors des inscriptions pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les nombres fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être communiqué sur le règlement de l'épreuve.

La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories selon le tableau suivant.

Catégories	Limite index	Quota max	Dont Filles minimum	Dont WildCard Club
U10 nés en 2013 ou après	≤ 53.9	30	10	3
Poussins nés en 2011 et 2012		27	9	
Benjamins nés en 2009 et 2010		15	5	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Découpage des séries :

Classement par catégorie : U10/Poussins/Benjamins.

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Note : sur parcours 9 trous compact : toutes les catégories du repère compact.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

L'intervalle des départs recommandé est de 10 minutes.

Suiveurs de parties voir § 1.2.2-4

Tel que préconisé par la fédération pour les compétitions U10, chaque partie devra, si possible, être accompagnée par un(e) suiveur(se) de partie.

Classement : Le classement de l'épreuve est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).

En cas d'égalité le départage se fait informatiquement sur les 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Classement par catégorie d'âge : la dernière place rapporte 1 point puis 1 point supplémentaire pour les places supérieures jusqu'à la première place.

A l'issue de la dernière étape, un classement final au cumul des étapes sera établi et récompensera les premiers garçons et filles dans chaque catégorie d'âge.

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. DROITS D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement comprenant le green-fee de la journée de compétition est fixé à 10 euros.

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Le droit d'engagement est à régler à l'accueil du golf le jour de l'épreuve.

10. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, peut se voir refuser l'accès aux épreuves suivantes.

14. RESULTATS et REMISE DES PRIX

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture de l'épreuve, être envoyés depuis "RMS" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

Le club pourra s'il le souhaite mettre en place une remise des prix à ses frais pour son étape.

INFORMATIONS : LIGUE REGIONALE DE GOLF OCCITANIE 5 allées du golf 31200 Toulouse

www.liguegolfoccitanie.fr - 05 31 61 91 08 - sportif@liguegolfoccitanie.fr